



La lutte contre les inégalités devrait être au centre de l'action de l'Éducation nationale afin de garantir partout le droit de toutes et tous à l'éducation, à la formation, à la réussite scolaire, à l'émancipation. L'éducation prioritaire subit pourtant des assauts incessants pour l'affaiblir à coups d'expérimentations qui diluent les priorités à donner à celles et ceux qui en le plus besoin. Le report de la suppression du label REP n'empêche pas le ministère de détruire l'éducation prioritaire dans un contexte de pénurie de moyens en introduisant des labels liés à des contrats et/ou projets : Cités éducatives, Contrats locaux d'accompagnement (CLA), Territoires éducatifs ruraux (TER). Les débats locaux et le financement de projets par le Fonds d'innovation pédagogique (FIP) encouragent en outre la concurrence entre écoles et établissements, et consacrent la disparition des critères sociaux d'attribution des moyens.

Les **cités éducatives** sont protéiformes et se construisent sur l'entrisme des municipalités et de diverses associations. L'un de leurs objectifs est de développer l'apprentissage pré-bac, dans une optique adéquationniste aux besoins des employeurs. Elles présentent également un risque de dérégulation du statut des fonctionnaires. Fondés sur le triptyque contractualisation – projet -individualisation, les CLA constituent une matrice pour la réforme du pilotage de l'ensemble des EPLE et des écoles. Ces labels visent la déréglementation du système éducatif et le financement direct d'établissements privés sous contrats. Les CLA engagent une logique de contractualisation fondée sur une vingtaine de critères maniés de façon opaque par l'administration. Avec notamment l'attribution d'HSE ou d'accélération de promotion, ils menacent toute équité et transparence et mettent en concurrence les personnels. **En REP+**, le manque de transparence total sur le versement de la 3e tranche « au mérite » de l'indemnité est un bel exemple de management par la concurrence. Les « **grands débats** » du CNR accélère cette évolution : elle met en concurrence les écoles sommées de produire des projet prétendument « innovants ». On retrouve également cette logique de contrat dans les 200 cités éducatives.

Dans le 1er degré

Le système scolaire français reste un des plus inégalitaires de l'OCDE. La politique de dédoublement des CP et CE1 a donné de faibles effets, deux à trois fois moindre que dans d'autres pays du monde ayant effectué de telle réduction d'effectifs. Cela s'explique avant tout par le parti pris de JM Blanquer, repris par Pap Ndiaye, de resserrement sur les « fondamentaux » et le pilotage des enseignements par les évaluations standardisées. Pourtant, aucune étude ne vient étayer qu'un resserrement sur les « fondamentaux » permettrait de combattre les inégalités. Par contre, les injonctions sur les pratiques et les contenus à enseigner, particulièrement importants en éducation prioritaire, abîment le métier et désarment les enseignant-es. Ils aboutissent surtout à ce que les inégalités de résultats entre élèves de REP+ et les autres se maintiennent ou s'aggravent.

SPECIAL

ÉDUCATION PRIORITAIRE

CDFN de la FSU - 8 et 9 novembre 2022



Dans le second degré

Une nouvelle politique d'Éducation prioritaire ambitieuse est nécessaire en y incluant d'une part les lycées qui concentrent le plus de difficultés scolaires et d'autre part les LP qui accueillent des élèves qui cumulent le plus de difficultés (sociales, économiques, scolaires...). Les établissements de l'éducation prioritaire ne doivent pas être les lieux privilégiés d'expérimentations en tout genre et de développement des pratiques néomanagériales. La carte scolaire doit favoriser la mixité sociale car la hiérarchie des établissements, très forte notamment dans les grandes agglomérations, est un frein à la lutte contre les inégalités scolaires. L'enseignement privé sous contrat joue un rôle déterminant dans l'aggravation des inégalités. La ségrégation doit être combattue fermement, notamment par l'attribution de dotations de fonctionnement indexées sur différents critères (taux de PCS, nombre de boursiers, élèves scolarisés en UPE2A, etc.). Maintenir une richesse de la carte des enseignements et des options et travailler sur les critères d'une sectorisation stricte est nécessaire pour permettre partout la diversité des formations et l'amélioration de la mixité sociale et scolaire dans les établissements.

Politique éducative sociale et de santé renforcée au service de l'Égalité

Tous les indicateurs témoignent de la répercussion des difficultés sociales sur la scolarité et les apprentissages (taux de pauvreté et de chômage, logements, parents isolés, emplois précaires...). Identifier les situations les plus fragiles, permettre l'accès aux droits, orienter et faire le lien avec les partenaires, apporter un soutien éducatif, lever les freins pouvant exister dans la relation école/famille, autant de sujets sur lesquels les Assistantes Sociales sont formées afin que les élèves soient dans les meilleures conditions possibles d'apprentissage. C'est ce travail au quotidien au sein de l'équipe éducative qui permet de développer le travail collectif indispensable afin de développer les relais disponibles à l'interne pour les équipes enseignantes, de croiser les regards professionnels, de multiplier les approches chacun-e dans son champ de compétence. Enfin, la multiplicité d'acteurs sur les territoires d'éducation prioritaire nécessite un travail de lien renforcé pour coordonner les actions et faciliter le travail autour des élèves et des familles. Les AS scolaires, de par leur double-culture professionnelle (éducation nationale et travail social) ont une connaissance fine de ce réseau partenarial et sont en capacité de faciliter le lien entre l'école et les partenaires, d'explicitier les limites et contraintes de chacun souvent implicites parfois sources d'incompréhensions. Cette présence quotidienne du service social en faveur des élèves est donc incontournable.

Comme le souligne la Défenseure des droits, le droit à la santé, le « bien-être », est indissociable de tous les autres droits, « il en est la condition et la conséquence ». A l'heure où l'état de santé de la jeunesse est au cœur des préoccupations, dans ces territoires victimes d'asphyxie sociale, l'accès à la santé - déterminant majeur de la réussite scolaire- doit être renforcé. La prévention précoce de toutes difficultés (y compris d'ordre relationnel et psychologique) pouvant entraver la scolarité est primordiale. C'est pourquoi l'accueil et l'accompagnement individualisé qu'offre la consultation infirmière libre et gratuite au sein des établissements d'enseignement scolaire sont essentiels. Ce suivi d'individualisé, de la maternelle à l'université, doit être couplé à une éducation à la santé collective ambitieuse et construite avec l'ensemble de la communauté scolaire, parents y compris. L'accueil des élèves et des familles, pour qui le rapport à l'institution scolaire est compliqué, l'accompagnement et la relation de confiance que les infirmières savent instaurer permettent d'être un relai important. Dans ces quartiers dits d'éducation prioritaire il faut « panser » (soigner et penser) l'Égalité républicaine, le rapport à l'institution et l'accès à la santé pour toutes et tous. C'est pourquoi il est urgent de donner plus de moyens aux infirmières et à l'ensemble de la communauté scolaire, urgent de leur permettre de travailler ensemble dans une démarche holistique pour accueillir dignement et avec toute l'humanité nécessaire les Elèves et leurs proches.

Que revendique la FSU ?

1. Des critères concertés et transparents permettant de définir une carte révisée de l'Éducation prioritaire, sans préjuger du nombre d'établissements et d'écoles susceptibles d'être concernés
2. La réunion, sous un label unique, de tous les établissements et écoles « Éducation prioritaire »
3. L'attribution de moyens supplémentaires à ces établissements et écoles, permettant le développement du travail en équipe, l'abaissement conséquent des effectifs par classe, le renforcement des liaisons entre les différents niveaux d'enseignement, la coordination des projets de réseaux avec du temps reconnu pour y travailler, la création de tous les postes nécessaires (vie scolaire, remplacement, RASED, PDMQDC etc.). Des postes d'infirmiers, d'assistants sociaux et un minimum de 2 CPE et d'infirmières à temps plein dans chaque établissement labellisé doivent être implantés
4. La FSU demande que les écoles et établissements des DROM soient tous classés en REP+

Soirée Débat en direct

le 17 novembre 2022

de 18h00 à 19h30

sur zoom, facebook

et sur fsu.fr



1. Inscrivez-vous sur zoom ou suivez-nous sur le site/facebook
2. Posez vos questions dès le 11 novembre et en direct le 17 novembre 2022
3. Ecoutez nos invités : J.Y. Rochex, l'OZP, la FCPE, une élue de la ville de Bagneux....

La FSU demande l'arrêt du développement des Cités éducatives et une réelle évaluation de ce dispositif. L'expérience lancée dans 50 écoles marseillaises relève de la même volonté de dérégulation, de contrôle des pratiques et de mise en concurrence. Pour la FSU, le label de l'éducation prioritaire doit être unique de la maternelle au lycée, couvrant les écoles orphelines, l'enseignement professionnel, ainsi que les écoles et établissements en zone rurale et DROM qui relèvent de ses critères, et mettant un terme au « décrochage » des REP par rapport aux REP+. La FSU demande la suppression des CLA. La carte scolaire doit avant tout favoriser la mixité sociale à l'École. Une politique de service public ambitieuse (logement, emploi, transports, santé, culture) doit accompagner celle de l'Éducation prioritaire. Les injonctions hiérarchiques sur les contenus et les modalités d'enseignement, ainsi que le pilotage par les évaluations doivent cesser sous peine de voir les écarts de réussite scolaire continuer à se creuser. La FSU revendique une relance de la politique nationale d'Éducation prioritaire qui intégrerait à nouveau les lycées ce qui signifie une dotation de moyens supplémentaires afin d'augmenter le nombre d'écoles et d'EPLÉ bénéficiant de ce label.

Pour la FSU, une politique nationale d'Education prioritaire est la condition nécessaire à l'égalité scolaire. Elle s'oppose aux logiques de contractualisation qui se développent et demande l'actualisation de la carte de l'EP, une enveloppe budgétaire à hauteur des besoins pour la défense et le développement de l'éducation prioritaire.



États généraux de l'Éducation prioritaire le 28 janvier 2021 Texte d'appel

Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland
93260 Les lilas
Tél : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48



Je
vote
U
F.S.U.

Les représentant-es des syndicats de la FSU, réunis en assemblées départementales dans la perspective des États généraux de l'éducation prioritaire, réaffirment leur attachement à une politique scolaire capable, par volonté de justice sociale, d'attribuer des moyens spécifiques aux secteurs marqués par l'inégalité sociale et économique. L'éducation prioritaire doit être défendue comme une condition nécessaire à une égalité scolaire pensée dans les termes d'une ambition commune pour tous les élèves. Et ce d'autant plus que dans le contexte complexe de la crise sanitaire, nous pourrions espérer que les efforts se centrent sur des personnels supplémentaires, pour permettre à tous les élèves de reprendre pied et en particulier ceux de l'Éducation prioritaire qui n'ont que l'école pour apprendre.

Les participant-es aux États généraux de l'éducation prioritaire de la FSU rappellent que la politique d'éducation prioritaire a permis d'amortir les effets des crises économiques et sociales des dernières années : si elle n'a pas éradiqué les difficultés scolaires, elle a au moins empêché que les inégalités ne se creusent encore davantage.

Pour soutenir une réussite scolaire aux ambitions analogues sur tout le territoire, les moyens attribués doivent permettre des organisations pédagogiques favorables aux apprentissages des élèves et des organisations pluriprofessionnelles capables de les soutenir et de les accompagner face à l'ensemble de leurs difficultés. La baisse des effectifs des classes doit s'inscrire dans un investissement global et non dans des mesures ponctuelles qui déséquilibrent les organisations et visent avant tout des effets d'annonce médiatiques. La stabilité des équipes doit être favorisée par des mesures renforçant l'attractivité et améliorant les conditions de travail sans que leurs modalités d'attribution puissent mettre en concurrence les personnels entre eux.

Les équipes doivent être soutenues par la reconnaissance de leurs compétences professionnelles à concevoir des enseignements et à les organiser dans des choix concertés collectivement. Le pilotage doit renoncer aux injonctions autoritaristes et aux modélisations méthodologiques.

La formation doit soutenir le développement des compétences didactiques et pédagogiques et non se réduire à l'accompagnement des réformes ministérielles.

Le maintien d'une politique nationale, la labellisation résultant de critères transparents définis nationalement, doivent garantir l'école publique contre des instrumentalisation qui la transformeraient en prestataire de service pour des politiques locales. La contractualisation n'a pas fait, depuis les tentatives de sa mise en œuvre, la preuve de sa capacité à dynamiser les projets. Bien au contraire, elle a renforcé des pilotages technocratiques guidés par des indicateurs illusoire et incapables d'accompagner les pratiques professionnelles quotidiennes. Il faut y renoncer.

Face aux annonces d'une expérimentation sous laquelle se dessinent déjà les volontés de changements radicaux, à une volonté de diluer les moyens de l'Éducation prioritaire dans d'autres problématiques telles que la ruralité, la FSU affirme que la fin de l'éducation prioritaire constituerait un abandon d'une partie de la jeunesse et un renoncement à la volonté politique d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune. Elle ne se laissera pas leurrer par des propos qui se veulent rassurants mais ne parviennent déjà plus à masquer les intentions réelles d'une politique essentiellement déclinée au local.

La FSU s'engage à diffuser toutes les informations, notamment issues de la recherche, qui constitueront des arguments de défense de l'éducation prioritaire et se mobilisera pour préserver l'attribution des moyens spécifiques indispensables à la volonté d'une démocratisation des savoirs et de la culture commune.